

REPUBLIQUE FRANCAISE



Agence Régionale de l'Hospitalisation
NORD-PAS-DE-CALAIS



PRESENTATION DE L'OMEDIT Nord Pas-de-Calais

08/02/2007

Jean-Marc TRIVIER
Pharmacien Coordonnateur

Réunion APHNEP



CONVENTION CONSTITUTIVE (1)

⇒ CHAMPS D'ACTION :

- Analyse et suivi des pratiques relatives à l'usage de l'ensemble des médicaments et dispositifs médicaux prescrits et utilisés dans les établissements « MCO » publics et privés du Nord Pas de Calais ayant signé un Contrat de Bon Usage avec l'ARH
- Les structures d'Hospitalisation à Domicile et les Centres de dialyse sont aussi concernés
- Interface entre les interlocuteurs nationaux, régionaux et les établissements de santé.



CONVENTION CONSTITUTIVE (2)

⇒ PRINCIPALES MISSIONS :

- ✓ Promouvoir le bon usage des médicaments et des dispositifs médicaux
- ✓ Tendre vers l'égalité d'accès à des soins de qualité pour la prise en charge thérapeutique globale du patient
- ✓ Être un outils d'aide à la décision pour une analyse des pratiques basées sur une **méthodologie scientifique** et une **démarche indépendante**
- ✓ Être une structure d'expertise et d'appui pour les instances régionales de santé et pour les professionnels de santé dans l'exercice de leur pratique



CONVENTION CONSTITUTIVE (3)

L 'OMÉDIT assure l 'observation, le suivi et l'analyse des pratiques de prescriptions des médicaments et des dispositifs médicaux au niveau régional

Par contre l 'OMÉDIT n'intervient pas dans :

- la contractualisation avec les établissements de santé
- les contrôles organisés par l 'Inspection Régionale de la Pharmacie ou les Caisses d 'Assurance Maladie
- la fixation des taux de remboursement des médicaments, produits et prestations



CONVENTION CONSTITUTIVE (4)

Pour réaliser ces missions au niveau régional, l'Observatoire va être doté prochainement d'une base de données informatisée =>

« e-OMEDIT » *émanation* de l' « e-PMSI »

✓ pour le recueil des données quantitatives de consommation des médicaments et des dispositifs médicaux facturés en sus des « Groupes Homogènes de Séjour »

✓ pour le suivi qualitatif des 5 produits ciblés en 2007 :

- Herceptin®
- Avastin®
- Gemzar®
- Rémicade (Humira / Enbrel) dans la PAR
- Dispositif « ESSURE » pour la stérilisation tubaire définitive des femmes ayant un abord cœlioscopique compliqué



CONVENTION CONSTITUTIVE (5)

⇒ Structuration :

Convention constitutive signée par le GHICL, la DRASS et l'ARH en février 2007

Une cellule de coordination :

- ⌘ Un pharmacien hospitalier Temps plein
- ⌘ Une secrétaire Temps plein

Fonctions :

- animation de l'OMÉDIT en lien avec le comité de pilotage
- suivi des travaux et réalisation de bilans annuel et prévisionnel d'activité de l'OMÉDIT en lien avec les membres du comité scientifique



CONVENTION CONSTITUTIVE (6)

Un comité de pilotage : environ 30 membres nommés pour 3 ans par le DARH

- ⌘ 5 collèges avec voix délibératives
 - ↔ Représentants des Institutions ⇒ 9 membres
 - ↔ Représentants des Fédérations Hospitalières ⇒ 5 membres
 - ↔ Représentants des Conférences des Présidents de CME ⇒ 4 membres
 - ↔ Représentants des Établissements de Santé ⇒ 7 membres
 - ↔ Représentants des réseaux de santé et des usagers ⇒ 3 membres
- ⌘ 1 pharmacien coordinateur avec voix consultative

Fonctions :

- instance d'orientation générale et de validation des avis rendus par l'Observatoire
- recensement et définition des thèmes prioritaires à étudier
- validation et promotion des travaux des commissions spécialisées et des groupes de travail



CONVENTION CONSTITUTIVE (7)

Un comité scientifique : environ 10 membres permanents + les présidents des commissions spécialisées et responsables des groupes de travail

Fonctions :

- assister le pharmacien coordinateur dans les missions de l'OMÉDIT (réalisation des bilans annuel et prévisionnel)
- assurer un suivi régulier et une synthèse des travaux des différentes commissions spécialisées et des groupes de travail

Des commissions spécialisées et des groupes de travail :

- ⇒ environ 20 membres représentatifs des équipes hospitalières
- ⇒ travail en étroite collaboration avec les réseaux de santé de la région



CONVENTION CONSTITUTIVE (8)

Des référents par établissement de santé :

Binôme médecin / pharmacien parmi

- Président de la COMEDIMS
- Pharmacien Hospitalier
- Président de la CME

- Interlocuteurs privilégiés de l'OMÉDIT pour la diffusion et la remontée des informations



CALENDRIER 2007

- Elaboration du règlement intérieur de l'OMÉDIT
- Désignation des membres du comité de pilotage par le DARH
- Réunion initiale du comité de pilotage : définition du plan d'actions 2007 et désignation des commissions spécialisées et des groupes de travail éventuels
- Désignation des membres et mise en place des commissions spécialisées et du comité scientifique de l'OMÉDIT
- Désignation des référents par établissement
- Elaboration du modèle de rapport d'étape annuel pour le CBU...



COORDONNEES

Pour nous joindre :

DRASS du Nord Pas de Calais
62 boulevard de Belfort
BP 605
59024 Lille Cedex

J.M TRIVIER - Pharmacien Coordonnateur

@ Bureau 221

☎ 03 20 62 67 04

✉ Jean-Marc.TRIVIER@sante.gouv.fr

J. PRALAT - Secrétaire

@ Bureau 217

☎ 03 20 62 67 06

✉ Jennifer.PRALAT@sante.gouv.fr